



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 11 juin 2024

N° d'affaire : 2023.SIDKAPO.935

Police cantonale bernoise (POCA) ; remise initiale de l'uniforme et des accessoires, entretien, remplacement et compléments, crédit d'engagement 2025-2029 **Crédit d'objet**

1. Objet

Crédit d'engagement (crédit d'objet) pour la remise initiale annuelle de l'uniforme et des accessoires, l'entretien, le remplacement et les compléments, et pour le remplacement et l'uniformisation des systèmes d'armes à feu longues pendant les années 2025-2029

2. Bases légales

- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1, 153, alinéa 2 et 165
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27, 28, 30, alinéa 1, 31 à 33
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21, 27, 30, 32, 35, 36 et 39
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), articles 10, alinéa 3, lettre a, 18 à 21, 23 et 24
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), articles 8 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8, alinéa 1, lettre g

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépenses nouvelles et uniques (art. 27 et 30, al. 1 LFin)

Dépenses nouvelles et périodiques (art. 28 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Crédit d'objet 2025-2029

Dépenses périodiques annuelles 2025-2029 (TVA comprise)

Dépenses nouvelles périodiques

Remise initiale de l'uniforme et des accessoires aux nouveaux membres de la POCA	CHF	1 637 000
Remise initiale des moyens d'alarme, accessoires compris	CHF	123 600
Points d'uniforme (entretien et remplacement)	CHF	1 888 000
Remplacement des sprays au poivre	CHF	30 000
Remplacement des gilets pare-balles VPAM 3+ et VPAM 6+	CHF	312 000
Remplacement des moyens de radio et d'alarme	CHF	930 000
Coûts annuels de la logistique REU ¹	CHF	300 000
Réserve de 5 %	CHF	261 030

Crédit annuel à autoriser pour 2025-2029	CHF	5 481 630
---	------------	------------------

Crédit d'objet 2025

Dépenses uniques 2025 (TVA comprise)

Dépenses nouvelles uniques

Remplacement des armes à feu longues	CHF	3 115 000
Nouvel équipement pour le service d'ordre	CHF	600 000
Réserve de 10 %	CHF	371 500

Crédit à autoriser pour 2025	CHF	4 086 500
-------------------------------------	------------	------------------

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Crédit d'objet ; crédit d'engagement 2025-2029

Groupe de produits : 4461000010 Police

<u>Compte</u>	<u>Désignation</u>
304910000	Indemnités pour vêtements et vêtements de service
310100000	Matériel d'exploitation / fournitures
311100000	Machines / appareils / véhicules
311300001	Matériel informatique – application spécialisée
313000000	Autres services de tiers

Les dépenses annuelles périodiques de 5 220 600 francs et les dépenses uniques de 3 715 000 francs sont inscrites au budget 2025 et au plan intégré mission-financement 2026 à 2028, sous le groupe de produits 4461000010 Police.

6. Coûts induits

Les coûts induits sont inclus dans les dépenses périodiques.

¹ Renouvellement étendu de l'uniforme de police

7. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et sera publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Berne, le 11 juin 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général

Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session d'été 2024 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire :	3 juillet 2024
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) :	3 octobre 2024
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat :	4 novembre 2024